



Beauvais, le 9 janvier 2008

Aux Coordonnateurs d'E.P.S.

Aux Chefs d'établissements
pour information

CHAMPIONNAT DE L'OISE DE FOOTBALL CADETS GARCONS

Veillez trouver ci-joint les renseignements concernant la journée du 16 et du 30 janvier 2008.
Je demande aux responsables de tournoi de **me communiquer les résultats dès la fin des rencontres ou au plus tard le lendemain par fax.**

- **Responsables des tournois** : Ils sont les représentants de l'UGSEL auprès des gardiens des installations et doivent :
 - Assurer le bon déroulement des compétitions
 - **Veiller à la tenue des élèves**, en collaboration avec les autres enseignants et accompagnateurs.
 - **S'assurer de la propreté des lieux avant de les quitter.**
 - **Posséder un ballon et un jeu de maillots supplémentaire**
 - **Faire parvenir les résultats** au secrétariat dans les délais les plus courts.
- Un responsable de tournoi ne pouvant assurer cette fonction doit lui même trouver un remplaçant et en avertir le secrétariat.
- Les règlements appliqués sont ceux des fédérations concernées. Tout participant devra se présenter dans une tenue conforme à ces règlements, dans le cas contraire il ne pourra participer.
- **Surclassement**: extrait des règlement généraux :

Article 17 : Regroupements de catégories d'âge en Sports Collectifs

17.1 Regroupement de catégories : les catégories cadette et junior fille forment une catégorie unique qui participe aux Tournois nationaux minime cadet (voir règlement particulier).

17.2 Surclassement :

- Les licencié(e)s 2^{ème} année d'une catégorie d'âge sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Dans ce cas, le(la) concurrent(e) devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de surclassement précisant le sport autorisé, ceci pour être admis à participer.
 - Le surclassement de minime fille 2^{ème} année dans la catégorie unique cadette/junior n'est pas autorisé.
 - Le surclassement est autorisé dans les limites suivantes : sports de salle : 2 – football : 3 – rugby : 3 (sauf de cadet en junior où le surclassement de cadet 2 en rugby junior reste interdit du fait du déclassement autorisé de senior 1 en junior – voir 17.2 ci-dessous)
 - Un(e) joueur(-se) surclassé(e) ne peut participer à plus d'une rencontre par journée, sauf en tournois, dans un même sport et dans une même catégorie.
 - Un(e) joueur(-se) est considéré(e) comme ayant participé à une rencontre dès qu'il(elle) figure sur la feuille de match au début de la rencontre, et quelle que soit par la suite sa participation active à la rencontre
- 17.3 L'intégration de joueurs(-ses) de la catégorie senior 1^{ère} année en équipe junior garçon ou cadette/junior fille est autorisée dans les limites suivantes : -2 en Basket, Handball et Volley Ball – 3 en Football et Rugby.

Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre de l' OISE

68, rue de Pontoise, BP 50504, 60026 BEAUVAIS CDX
Tel : 03 60 96 60 52 – 06 83 54 24 85

www.ugsel60.org

ugsel.oise@tiscali.fr

Fax : 03 44 02 60 52

- Chaque capitaine d'équipe devra être en possession de la feuille d'engagement (cf site www.ugsel60.org) dûment complétée et la remettre au responsable de la poule à son arrivée.

REGLEMENT SPECIFIQUE:

⇒ **Cadets:** Foot à 11 sur terrain normal, 15 joueurs maximum par match avec remplacements libres sur arrêt de jeu.

HORAIRE :

Arrivée entre 13h00 et 13h15 début du premier match 13h30. Fin des rencontres 16h45

LIEU :

- Le 16 janvier : Compiègne, Zac de Mercières .
- Le 30 janvier : Beauvais, Stade Communeau (derrière Elispace).

ORGANISATION :

Constitution de 2 poules 3, par tirage au sort, pour faciliter l'organisation et augmenter les temps de jeu, j'ai effectué ce tirage au Secrétariat Départemental.

Terrain 1 :	Terrain 2 :
SDM - S - SE	NDT - SJ – SVS
Responsable : SDM	Responsable : NDT
Arbitres : BOURZADE Guillaume (NDT) DAMBRICOURT Bertrand (NDT) DEBACKER Edgar (NTD) ORMA Jean-Baptiste (NDB) LEGOIX Pierre (NDB) PAVEN Baptiste (NDB) ANCELIN Antoine (SE) LEMOINE MAEL (SJ)	Arbitres : DESCHAMP Jeremy (SE) BAISSAT Clément (NDT) RENAUD Frédéric (NDT) MINIGGIO (NDT) LHOTTE Henri (NDT) MOTUTA Ayrton (NDT) M'BIA (SJ) PETIT Pierre (SJ)
SDM x S	NDT x SJ
SDM x SE	SVS x SJ
S x SE	SVS x NDT

Pour la 2^{ème} journée, les équipes 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour disputer les demi-finales, les autres équipes pour disputer les places 5 et 6. Une organisation pour la deuxième journée parviendra à chaque responsable.

La deuxième journée aura lieu à Beauvais sur le Stade COMMUNEAU le 30 janvier.

- La finale pour la première place qui opposera le vainqueur des 2 demi-finales se rencontrera le 5 mars 2008 pour jouer la finale qualificative pour la super région

NB: Les structures de vestiaires existantes sur ces installations ne sont pas suffisantes pour absorber tous nos jeunes. Le club de l' ESC Compiègne étant présent ce jour , ils resteront ouvert, les équipes pourront les utiliser pour ce changer mais ne devront pas laisser leurs affaires dedans. Nous vous demandons donc de prévoir en cas de mauvais temps une bâche pour rassembler et couvrir les affaires de vos joueurs au bord du terrain (prévoir aussi un bout de bâche pour mettre dessous).

Des arbitres en formation sont désignés sur chaque poule, les professeurs présents et notamment les responsables de tournoi sont chargés de les aider dans cette expérience pratique. Ils devront

- ⇒ observer ces jeunes avec les fiches d'observation jointes
- ⇒ Ne pas oublier d'inscrire leurs noms sur la feuille de tournoi.

**DANS L'INTERET DE CES RENCONTRES IL EST
INDISPENSABLE DE PREVENIR LE SECRETARIAT
AU PLUS VITE ET
AVANT LE 16 Janvier à 10h30
POUR TOUT FORFAIT EVENTUEL
TEL : 03 60 96 60 52 ou 06 83 54 24 85**